

THÈME

- Des moyens accrus pour renforcer l'accompagnement des professeurs
- Le sens à donner aux 3 rendez-vous de carrière existants
- Le suivi de fin de carrière

L'ESSENTIEL

- **Fonctions mixtes :**

1er degré : Conforter les fonctions existantes dans le 1er degré en travaillant sur leur attractivité. Reconnaître l'engagement des CPC, revaloriser de 500 euros bruts leur indemnité de fonction, la porter à 1500 euros au 1er janvier 2022. Réaffirmer la primauté de leur fonction de formation. Permettre une implication dans le pilotage pédagogique aux côtés des IEN (possibles fonctions d'encadrement). Les CPC ne conduiront pas de rendez-vous de carrière (RDVC).

2nd degré : Créer des fonctions mixtes dans le second degré qui permettraient à des enseignants volontaires de combiner un temps d'enseignement et un temps de mission d'inspection. 200 à 250 chargés de mission auprès des corps d'inspection (CMI) verraient le jour dès 2022. Les académies décideront localement des missions des CMI à partir d'un cadrage national (formation, accompagnement en début de carrière, RDVC, référents, évaluateurs externes d'établissements, aide au pilotage pédagogique des chefs d'établissements). Une certification sera créée pour donner droit à une candidature. Après une période probatoire de 3 à 5 ans, les CMI pourront être pérennisés dans leurs fonctions et se voir proposer d'entrer dans le métier d'inspecteur. Une indemnité de fonctions de 4000 euros est envisagée pour les professeurs assurant des fonctions de CMI pour 50% du temps.

- **Évolution des rendez-vous de carrière :**

1er RDVC : axé sur la pratique professionnelle. Réorientation si problème. **2ème RDVC :** possible accès à d'autres fonctions. **3ème RDVC :** possible accès à des fonctions de direction ou d'encadrement. **Fin de carrière (au-delà du 9ème échelon) :** bilan réflexif sur la carrière, formation

LE SNALC A INSITÉ SUR...

Sur les fonctions mixtes :

- Le SNALC a déploré l'absence de nouveauté dans ce 4ème et dernier GT. Il ne voit toujours pas le lien entre l'intitulé du GT et sa finalité. Les enseignants ne sont pas demandeurs de fonctions mixtes qui seront sources de divisions et de conflits. Sous le prétexte d'aller de l'avant dans ce qu'il nomme des avancées de carrière, sous couvert d'esprit d'équipe, le ministère compense le manque d'IPR par la création de CMI dont il ne définit pas clairement le statut. Le Ministère prétend alléger le travail des IEN en chargeant les CPC et les directeurs d'école de responsabilités. Leur indemnité est dérisoire en l'absence d'allègements de missions.
- L'idée d'avoir des professeurs pour accompagner le pilotage du chef d'établissement est très inquiétante et ne répond toujours pas à la problématique d'esprit d'équipe.
- L'accompagnement des jeunes professeurs doit être plus de l'ordre du tutorat / mentorat que de la visite inquisitrice qui serait contre-productive.

Sur l'évolution des RDVC :

- L'idée de RDVC est à distinguer de l'idée de réorientation professionnelle. L'enseignant doit se réorienter s'il en est d'accord. La RH de proximité - et non le RDVC - devrait être chargée de la réorientation à n'importe quel moment de la carrière.
- Après le 9ème échelon, les formations doivent répondre à des souhaits précis émis par les enseignants et non être une occasion de formatage forcée.
- La fin de carrière pourrait permettre sur la base du volontariat de rattraper des avis jugés insuffisants - un avis A CONSOLIDER par exemple n'a aucun sens si l'on ne peut y remédier.

L'AVIS DU SNALC

Le SNALC a posé des revendications claires lors de ces 4 GT qui furent reprises par d'autres organisations syndicales. Le Ministère fait visiblement fi de toute opposition et passe en force dans la mise en place des fonctions mixtes. Les évolutions proposées dans les nouveaux RDVC sont insatisfaisantes. Le SNALC dénonce une absence totale de prise en compte des souhaits et des situations des personnels.